

Administration communale
d'Esch-sur-Alzette
Collège des Bourgmestre et
Echevins
Place de l'Hôtel de Ville
L-4002 Esch-sur-Alzette

**Complément à la question posée par Madame Line
WIES en date du 27.04.2022**

29.04.2022 Page 1/1

Monsieur le Bourgmestre,
Messieurs les Echevins,

Conformément à la loi communale et au règlement d'ordre intérieur du conseil communal de la ville d'Esch-sur-Alzette j'aimerais poser quelques questions supplémentaires à Monsieur le Bourgmestre ainsi qu'à Messieurs les Echevins en complément aux questions posées par Madame Line WIES au sujet de la piscine municipale d'Esch-sur-Alzette.

1. Quelle est l'évolution des entrées (piscine et sauna) depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle tarification ?
2. Quelle est la fréquentation de la salle de fitness (je vois rarement quelqu'un dans cette salle) ?
3. A ma connaissance il y avait une liste de pétition qui vous a été remise par les clients du sauna.
Y a-t-il eu une suite à cette liste de pétition qui à ma connaissance comportait beaucoup de signatures ?
4. Concernant le parking, y a-t-il moyen de rendre le parking gratuit pour les usagers de la piscine et du sauna vu les prix très élevés qu'ils payent depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle tarification ?

En vous remerciant, je vous prie d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Echevins, l'expression de mes sentiments très distingués.

Jean TONNAR



Monsieur Jean TONNAR
Conseiller Communal

Monsieur le Conseiller Communal,

Par la présente, nous tenons à revenir à vos questions au Collège des Bourgmestre et Echevins concernant la piscine municipale.

1. *Quelle est l'évolution des entrées (piscine et sauna) depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle tarification ?*

Vous trouvez ci-dessous le total des entrées aux Bains Municipaux pour la période de janvier à juillet pour les années 2017 à 2022 :

(1.1-31.7)	Total Entrées
2017	69.050
2018	71.265
2019	73.735
2020 (covid)	29.775
2021 (mesures covid)	58.225
2022	71.629

Vous pouvez constater que le niveau des entrées pour cette période a rejoint celui d'avant la période Covid. La nouvelle tarification n'a partant pas affecté le nombre de visiteurs de la piscine municipale.

La piscine elle-même a enregistré pendant cette période 60.129 entrées et le sauna 10.702.

2. *Quelle est la fréquentation de la salle de fitness ?*

La salle de fitness a enregistré jusqu'à juillet de cette année 591 entrées. A noter que le nombre de visiteurs est en augmentation constante.

3. *A ma connaissance, il y avait une liste de pétition qui vous a été remise par les clients du sauna. Y a-t-il eu une suite à cette liste de pétition ?*

La pétition, à laquelle vous vous référez, comptait 180 signatures; vous constaterez, sur base des statistiques jointes, que les 180 signataires ne représentent qu'un faible pourcentage de la clientèle de la piscine municipale.

Madame Maria Dos Anjos, en tant qu'initiatrice de la pétition, a été entendu dans ses développements et remarques par le Collège des Bourgmestre et Echevins en date du 7 janvier 2022. Lors de cette entrevue, le Collège des Bourgmestre et Echevins a informé Madame Dos Anjos qu'il prenait en compte les doléances exprimées, mais qu'il faut analyser l'évolution de la fréquentation de la piscine municipale sur une période de temps étendue avant de pouvoir évaluer l'impact concret de la réforme tarifaire opérée par le conseil communal.

4. *Concernant le parking, y a-t-il moyen de rendre le parking gratuit pour les usagers de la piscine et du sauna vu les prix très élevées qu'ils payent depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle tarification ?*

Préliminairement, il y a lieu de souligner que les prix fixées par le conseil communal dans le cadre de la nouvelle tarification ne sont pas à qualifier de « très élevées », alors qu'ils se situent au niveau des prix pratiquées au Luxembourg par d'autres piscines comparables et reflètent l'augmentation des coûts supportés par la Ville depuis la dernière adaptation, sans prendre en compte l'augmentation considérable des prix de l'énergie connue cette année après l'entrée en vigueur de la nouvelle tarification.

En ce qui concerne votre question proprement dite, il y a lieu de rappeler que le parking résidentiel a été introduit pour favoriser l'accès des habitants eschois aux emplacements publics de stationnement disponibles dans leur quartier de résidence. Une gratuité généralisée pour les usagers de la piscine et du sauna priverait par conséquent le voisinage de possibilités de stationnement.

Le Code de la Route n'autorise d'ailleurs aucune exemption du stationnement payant pour un usager d'un établissement spécifique, tel les Bains du Parc, de sorte qu'une gratuité spécifique pour les visiteurs de la piscine et/ou du sauna ne pourrait pas être légalement mise en œuvre.

Finalement, le Collège des Bourgmestre et Echevins tient à rappeler que les Bains du Parc bénéficient d'un raccordement optimal aux réseaux des transports publics et de la mobilité douce, même en provenance des autres communes de la région sud du pays. Par conséquent, chaque visiteur des Bains du Parc dispose de la possibilité de s'y rendre gratuitement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller Communal, l'expression de nos sentiments les plus distingués.



Jean-Paul ESPEN
Secrétaire Général



Georges MISCHO
Député-Maire

